

## FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour les candidats qui ne relèvent pas de France VAE (agents de la fonction publique, personnes travaillant à l'étranger), les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Personnel de Formation. Une contribution personnelle de 100 euros (ticket modérateur) est demandée aux titulaires du CPF pour toute action mobilisée.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- ✓ Graziella PHEULPIN, assistante de formation  
[g.pheulpin@praxis.alsace](mailto:g.pheulpin@praxis.alsace)  
tél : 03 89 33 57 99
- ✓ Isabelle DENNIELOU, responsable pédagogique  
[i.dennielou@praxis.alsace](mailto:i.dennielou@praxis.alsace)  
tél : 03 89 33 57 90
- ✓ Sylvie MOLINA, responsable pédagogique  
[s.molina@praxis.alsace](mailto:s.molina@praxis.alsace)  
tél : 03 89 60 67 82

## ADRESSES UTILES

### 1. Informations générales

- ✓ points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

### 2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

- ✓ vous êtes salarié de la fonction publique d'État/territoriale/hospitalière, la demande de recevabilité est à faire auprès des services de l'académie de Strasbourg :  
<https://www.ac-strasbourg.fr/validation-des-acquis-de-l-experience-121796>
- ✓ vous êtes salarié du secteur privé, demandeur d'emploi ou bénévole, vous déposez votre candidature VAE sur le site du portail France VAE :  
<https://vae.gouv.fr/>

### 3. Questions de prise en charge

Pour les candidats ne relevant pas de France VAE, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

- ✓ **OPCO Santé - UNIFAF**  
Espace européen de l'entreprise  
19, avenue de l'Europe  
67300 SCHILTIGHEIM  
Tél : 03 90 22 22 30  
[grand-est@opco-santé.fr](mailto:grand-est@opco-santé.fr)
- ✓ **OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION**  
5, rue René Char  
21000 DIJON  
Tél : 0820 205 206
- ✓ **OPCO Entreprises de proximité - AGEFOS PME**  
4 allée des Forgerons  
Aéroparc 3  
67960 ENTZHEIM  
Tél : 03 88 49 4151
  - Antenne LUTTERBACH  
Route de Thann  
Cité de l'Habitat  
Immeuble B  
68460 LUTTERBACH  
Tél : 03 89 35 48 00



**ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
DE PRAXIS  
SOCIALE**

## Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES)

par la

## Validation des acquis de l'expérience (VAE)

**École supérieure de praxis sociale**

03 89 33 20 00

[www.praxis.alsace](http://www.praxis.alsace)  
[vae@praxis.alsace](mailto:vae@praxis.alsace)

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

- ✓ décret n°2018-733 du 22 août 2018
- ✓ arrêté du 22 août 2018

### Le référentiel professionnel

#### 1. Définition du métier

« L'éducateur spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre de mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion. (...) »

#### 2. Le référentiel Fonctions/Activités comprend 4 Fonctions

- Etablissement d'une relation éducative
- Accompagnement éducatif de la personne ou du groupe
- Conception, conduite et analyse d'une action socio-éducative au sein de l'équipe
- Veille professionnelle et transmission

#### 3. Le référentiel de compétences : il est structuré en 4 Domaines de compétences, eux-mêmes composés respectivement de 2 Blocs de compétences (BC)

- **DC1** La relation éducative spécialisée
  - **BC1** Construction de la relation éducative
  - **BC2** Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif
- **DC2** Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés
  - **BC3** Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif
  - **BC4** Conception et conduite d'un projet éducatif
- **DC3** Communication professionnelle
  - **BC5** Expression et communication écrite et orale
  - **BC6** Communication professionnelle en travail social
- **DC4** Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux
  - **BC7** Connaissance et analyse des contextes institutionnels
  - **BC8** Mobilisation des acteurs et des partenaires

La validation d'un DC passe par celle des deux BC qui le composent. La validation des quatre DC conduit à l'obtention du DEES.

## CONDITIONS REQUISES POUR ACCÉDER A LA VAE POUR LE DEES

- ✓ justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme. Peuvent être prises en compte sous certaines conditions les périodes de formation lorsqu'elles sont réalisées en situation de travail
- ✓ le lien direct de l'expérience acquise avec le diplôme est établi à partir du référentiel professionnel
- ✓ il est possible de se présenter à la certification partiellement ou en totalité.

### Dispenses

Les candidats titulaires, depuis 2021, des diplômes suivants : DEASS, DECESF, DEEJE, DEETS, DEJEPS, bénéficient de la validation automatique des DC3 et DC4.

## NOUS LOCALISER

Notre école est située sur 3 sites différents, à Mulhouse :

- ✓ le site Schlumberger : [4 rue Schlumberger](#)
- ✓ le site Kennedy : [22 avenue Kennedy](#)
- ✓ la maison OREE : [4 rue des Vergers](#)

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

## DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- à s'approprier le référentiel professionnel
- à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Il permet aussi de se préparer à l'entretien avec le jury.

### Déroulement

L'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 8 à 12 mois, se référant aux dates du calendrier annuel du certificateur (dépôt du L2 et entretien avec le jury VAE).

Différentes propositions d'accompagnement coexistent :

- ✓ **le dispositif dit de droit commun** (conditionné à la constitution d'un groupe d'au moins 5 personnes)  
Coût : 1800 euros TCC (pour 24h)
- ✓ **l'accompagnement personnalisé** (13h)  
Coût : 1170 euros TCC
- ✓ **l'accompagnement post-jury** (13h)  
Coût : 1170 euros TCC

Pour les salariés du secteur privé et les demandeurs d'emploi, qui relèvent de **France VAE**, l'accompagnement est gratuit. Selon le parcours d'expériences du candidat, il peut comprendre de l'accompagnement méthodologique (20h max en collectif, 15h max en individuel) et/ou de la formation (70h max) et/ou des mises en situation professionnelle.

En 2023, tous diplômés confondus, **66%** des candidats que nous avons accompagnés ont obtenu leur diplôme.